



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 13 JUILLET, 1847.

Quo dirait l'histoire sur ces deux brigades, s'ils n'étaient devenus commensals ? Le maître de la jumet fit un procès à l'hôtelier, et comme la justice de ce temps-là était aussi boiteuse que celle d'aujourd'hui...

Or, le connétable avait pour habitude de réunir tous les soirs ses domestiques et de s'entretenir familièrement avec eux. Il n'aimait à s'endormir au bruit des carquets du ménage.

Les dignitaires épousa modestement Marie Vignon, fille d'un fourreur de Grenoble. Elle se suivait partout, même à la guerre, et chassait à coup de bâton les grandes dames qui lui disputaient le cœur de son mari.

Voici comment il lui annonça, sur le champ de bataille, une de ses plus fameuses victoires : — 'Ma mie, j'arrivai ici hier, j'en pars aujourd'hui. Les Provençaux sont défaites.

Henri IV n'eût certes pas mieux dit. Le duc de Savoie élevait un fort considérable à Barraux, sur les terres de France, et tout le monde blâmait Lesdiguières de souffrir une telle nudité.

Le fanatique Guillaume Avinson corrompit le valet de confiance de Lesdiguières, alors protestant, et le déterminait à assassiner son maître.

Elisabeth d'Angleterre s'écriait : 'S'il y avait deux Lesdiguières en France, j'en demanderais un à Henri IV.' Un coureur de testaments, assistant Lesdiguières à sa dernière heure, lui avait déjà extorqué un legs de vingt mille livres et lui promettrait cent mille en échange de vingt mille autres.

NOUVELLES ETRANGERES. LISTES CIVILES ET BUDGETS EUROPEENS.— Nous empruntons au journal anglais le Morning Post le tableau suivant des budgets et des listes civiles des Etats constitutionnels de l'Europe :

Table with 2 columns: Country and Budget/Population. Includes France, Angleterre, Prusse, Bavière, Hollande, Belgique, Danemark, Suède et Norvège, Saxe, Wurtemberg, Bade, Hesse Electorale, Hesse-Darmstadt, Brunswick, Duché d'Altemberg, Grèce, Lucques, Parme.

Marseille a reçu dernièrement parmi ses hôtes, un étranger bien digne, à tous égards, de fixer la curiosité dont elle a été l'objet. Cette femme, jeune et belle, n'est pas autre que la fille de Hussein-Bey, à qui un coup d'éventail valut la perte de la régence d'Alger.

L'exemple d'économie donné par la reine Victoria n'a pas tardé à être suivi par quelques unes des sommités sociales de l'Angleterre.

et nous demandons la coopération de tous ceux qui peuvent nous aider dans la crise actuelle. Parmi les signataires, on compte les ducs de Bedford, Grafton, Norfolk et Rutland; le marquis d'Exeter; les comtes Foxe, Spencer, Zetland, Clarendon, Fitz-Villiers, Radnor; et les lords Lyttelton, Brougham, etc.

Selon un journal anglais, M. Crosse, connu par ses expériences sur l'électricité, a réussi à rendre l'eau de la mer potable, au moyen d'un procédé dont l'électricité forme la base.

—Des expériences viennent d'être faites à Bordeaux sur le maïs et les pommes de terre; ces deux substances, panifiées isolément, ont donné des résultats assez satisfaisants; mais en les mélangeant la réussite a été complète.

—On lit dans le Times: On jugera de l'importance des relations commerciales entre la Grèce et l'Empire ottoman par ce fait qu'il résulte du relevé officiel des navires qui ont passé des Dardanelles en 1846, que sur un chiffre total de 4,739 bâtiments, 2,538 étaient grecs, 867 russes, 861 anglais, 797 autrichiens, 762 anglais, 242 romains, 183 français et 475 de toutes les autres pavillons réunis.

—Nous racontions cette charmante anecdote sans en garantir l'authenticité, mais avec le désir qu'elle soit vraie, et qu'on puisse y trouver un témoignage nouveau des sentiments républicains qui ont animé Napoléon pendant les dernières et si tristes années de sa vie.

C'était au mois d'août 18...: Mgr l'archevêque de Besançon se trouvait, pour cause de santé, aux eaux d'Ax-les-Bains, en Savoie. Pendant son séjour dans cette ville, il fut appelé auprès d'une jeune malade qui se mourait. C'était Mlle... fille d'un célèbre général, et d'une remarquable beauté.

—Jusqu'à quand, disait-elle, entre autres choses, mon exil sera-t-il prolongé?... Combien je suis impatiente de m'en aller de ce lieu de pèlerinage, pour me réunir à mon Dieu!... Je me réjouis en attendant que la maladie acheminée de détruire ces restes de beauté périssable qui a été pour moi, pendant la vie, une occasion de tant de dangers.

A NOS ABONNES DES CAMPAGNES. Le premier semestre de l'année 1847 étant expiré le 1er juillet courant, nos abonnés sont avertis de vouloir bien nous en faire parvenir le montant sans tarder.

—Monsieur, répondit Mlle..., après Dieu, c'est l'Empereur. J'étais à Sainte-Hélène avec ma famille. Un jour, j'avais alors dix ans, l'Empereur me dit: 'Mon enfant, tu es belle; dans peu d'années tu seras d'avantage. Avec ces agréments extérieurs, que de dangers t'attendent dans le monde! Que deviendras-tu, si tu n'es pas précieusement gardée par la religion!'

—Monsieur, répliqua-t-elle, mon père n'en a pas... ta mère pas d'avantage... je me remplacerai l'un et l'autre, viens me trouver demain; je te donnerai une première leçon.' Plusieurs fois par semaine, pendant plus de deux ans, je me rendais avec mon catéchisme chez l'Empereur. Il me le faisait réciter et me l'expliquait. Au bout de ce temps, j'avais alors de douze à treize ans, l'Empereur me dit: 'Maintenant, mon enfant, tu es, je crois, assez instruite sur la religion. Il faut songer sérieusement à la première communion. Je vais faire venir de France un prêtre qui te préparera à cette grande action et qui me disposera à mourir.'

Nous n'ajouterons rien. Tout commentaire, toute réflexion paraissent à côté du fait.

Les mesures commerciales du ministère. Le tarif des Douanes. La protection contre la liberté du commerce.

Nous avons bien eu à nous plaindre depuis trois ans des actes d'incapacité et d'imprévoyance de l'administration qui préside à nos destinées, mais nous ne disons sérieusement, nous ne croyons pas que nous aurions aujourd'hui à articuler contre le ministère des plaintes d'une nature fondées sur des causes politiques d'injustice ou d'oppression. Il s'agit cette fois d'actes non politiques, de pure administration, mais d'actes importants dans la situation où se trouve la colonie, et qui doivent avoir une immense influence sur son avenir.

Quoiqu'il fut impossible jusqu'à ce jour de constater les opinions des différents membres de l'administration sur les grandes questions financières et économiques à l'ordre du jour (si tant est que ces messieurs ont des opinions quelconques là-dessus), nous espérons que les mesures dont le pays a besoin à cette époque, seraient gravement et loyalement discutées, qu'on recueillerait les suggestions de quelque part qu'elles vissent et qu'on n'adopterait qu'après de mûres délibérations les changements nécessaires par la récente législation anglaise, et la position nouvelle qu'elle nous a faite.

Nous avions encore l'espoir que quelques fussent les opinions des membres de l'administration, les mesures ne pouvaient que se ressentir de cet esprit de libéralisme et de liberté qui se répand chaque jour dans le monde qui tend à nuire les peuples, à leur faire partager réciproquement les bienfaits de la nature, à augmenter le bien-être des masses, leur prospérité morale et matérielle.

Nous avons été grandement trompés. Le manque de sagesse, de clairvoyance, de prévision, et d'habileté, les vues étroites du ministère actuel, tout jusqu'à ses préjugés se sont mis de la partie pour nous priver de nos légitimes espérances et doter le pays de mesures et de lois qui vont consumer sa ruine.

Le Canada est une pauvre et misérable colonie qui ne peut avancer ni prospérer sans les changements et mesures qui suivent:

- 1. Le rappel des lois de navigation impériale en tant qu'elle nous concernent.
2. La libre navigation du Saint-Laurent.
3. L'abolition des droits différentiels.
4. L'abolition des droits sur les produits agricoles.

5. L'achèvement de nos travaux publics, et de nos canaux et la réduction du taux des péages.
6. Un meilleur mode de disposer des terres de la couronne, et un département des terres actif et efficace.

De toutes ces mesures urgentes et indispensables à la prospérité, à l'avenir du pays, aucune ne sera effectuée. Il est bien vrai que le nouveau bill des douanes abolit les droits différentiels et établit un tarif uniforme, mais ce tarif beaucoup trop élevé, nous conserve une grande partie des inconvénients des droits différentiels et tendra à gêner et étouffer le développement de nos ressources commerciales et industrielles.

La conduite de l'hon. inspecteur général à l'endroit du tarif a dû surprendre ses amis eux-mêmes. Durant les discussions des derniers soirs, il s'est conduit envers la chambre avec une impertinence et une outrecuidance de plus en plus arrogante et ridicule. Grâce à l'absence d'un grand nombre de membres (absence inexplicable, lors d'une discussion aussi importante), M. Cayley avait réunie une faible majorité d'une ou deux voix de partisans de la protection et avec cette majorité il était résolu bon gré mal gré d'emporter un à un les items du tarif. Les hommes les plus éclairés, possédant le plus d'expérience en ces matières furent pris par surprise. Ils s'attendaient qu'on écouterait leurs suggestions avec déférence, qu'on argumenterait, qu'on discuterait. Il n'en fut rien. En vain demanda-t-on quelque délai pour considérer un sujet embrassant des intérêts aussi majeurs, pour consulter les bureaux de commerce et les hommes d'expérience, en vain avertit-on les ministres des dangers de presser la passation du tarif dans les circonstances actuelles, M. Cayley avait une ou deux voix de majorité et il passa outre.

Avant d'entrer dans les détails de la discussion de jeudi soir, nous devons exprimer encore notre regret de voir les droits sur les produits agricoles demeurer. On devrait les abolir. Nous considérons que l'adoption de la liberté du commerce des grains par l'Angleterre doit nous conduire à prendre le même système. L'Angleterre étant le grand marché, le réceptacle de l'excédant des pays producteurs, réglera toujours le prix des grains. Elle les absorbera toujours puisqu'on va les acheter en Angleterre du continent Européen. Nous n'avons pas à craindre l'avilissement des prix en Canada en admettant les grains étrangers; mais il y a une autre raison, notre production peut à peine nous suffire ou plutôt ne nous suffit pas, et au lieu d'attirer les grains dont nous avons besoin, nous les repoussons par les droits. Admirable sagesse et prévoyance de nos ministres!

Nous avons publié dans notre dernier numéro, les résolutions de M. Merritt concernant la

liberté du commerce, nos lecteurs en les parcourant ont pu se convaincre des immenses avantages qui résulteraient de l'abolition des restrictions commerciales, de la libre navigation du St. Laurent, etc. En justice pour MM. les partisans de la protection nous devons dire que de leur part des résolutions ont été également introduites sur ce sujet. Nous ne savons trop comment la tâche est tombée aux mains de M. Ermatinger, le Jocrisse du côté ministériel. C'est d'autant plus fâcheux que la question était digne d'un meilleur champion. Voici les résolutions de M. Ermatinger:

1. Résolu.—Que cette chambre voit avec anxiété la position difficile dans laquelle le commerce de cette province va se trouver placé par la politique du gouvernement impérial, en retirant sa protection au travail productif de ses habitants, à l'avenir; mesure qui exposera nos Agriculteurs à une concurrence inégale avec les Etats-Unis par rapport aux principaux articles de notre commerce.

2. Résolu.—Que cet abandon de la politique protectrice de l'Angleterre envers ses colonies en général, et cette colonie en particulier, ne peut, dans l'opinion de cette chambre opérer autrement qu'au détriment du commerce et de la prospérité de la colonie, et n'offrira en même temps aucun avantage équivalent à nos co-sujets dans la Grande-Bretagne.

3. Résolu.—Que la concession du Canal St. Laurent et autres Canaux, pour lesquels le Canada a obtenu un emprunt de plus de £1,500,000 garanti par le gouvernement Britannique, a été entreprise dans l'espoir bien fondé que nous continuerions à jouir sur les marchés britanniques d'une préférence pour nos produits sur ceux des nations étrangères.

4. Résolu.—Que l'un des grands avantages que l'on espérait retirer des grandes dépenses qui ont été faites pour la construction de ces canaux était, que les facilités que nous y trouverions, nous permettraient d'accaparer une portion considérable du commerce de transport des Etats Américains de l'Ouest; mais que cet avantage serait totalement abandonné à une nation rivale et entreprenante par l'adoption de tout changement apporté aux lois de navigation impériale, qui seraient de nature à rendre nécessaire la libre navigation du St. Laurent.

5. Résolu.—Que cette province renferme tous les éléments propres à créer un commerce étendu et prospère, s'il a pour base l'industrie de ses habitants; la fertilité du sol, l'immensité de ses forêts et la vaste étendue de sa navigation intérieure, tout tend à faire regarder le Canada comme l'une des dépendances les plus précieuses de la couronne britannique, capable de procurer de l'occupation à une portion très considérable de la population surabondante de la Mère-Patrie, de fournir les matériaux nécessaires pour la construction des bâtiments à un degré illimité, et de faire un commerce précieux au moyen de sa navigation intérieure; mais que l'extension des principes du commerce libre, dans l'opinion de cette chambre, tendrait à détourner le commerce de cette province vers les Etats-Unis, et mettrait par la suite en danger sa connexion avec la couronne britannique.

L'honorable membre pour Middlesex en proposant ses résolutions mercredi dernier, fit un discours très remarquable par l'absence de logique que par sa forme sentimentale. La liberté du commerce, comme le républicanisme, ne vaut rien, selon le savant représentant, qui véritablement est aussi l'ennemi de la liberté politique. La grande objection de M. Ermatinger contre la liberté du commerce des grains, c'est que la consommation additionnelle sera fournie par les agriculteurs, qui augmentent par ce moyen la richesse nationale des Etats-Unis! Peut-on concevoir rien de plus stupide? Mais qui nous fournira des grains si nous en manquons! Sur qui en définitive tombent les impôts, n'est-ce pas sur les consommateurs? La Province ne profiterait-elle pas cent fois plus par l'admission libre des grains, qui paieraient tribut à nos canaux! N'y a-t-il pas aussi quelque raison d'essayer d'accaparer une partie du commerce de l'ouest, qui a donné au canal Erie en 1846, un revenu de £2,500,000?

Mais voyez donc jusqu'où va la naïveté de M. Ermatinger! « Nous devrions, dit-il, déclarer à la Grande Bretagne, dans un langage respectueux mais ferme, que si elle ne protège point nos produits à l'avenir, nous serons hors d'état de payer la dette dont nous sommes chargés pour la construction de nos canaux! Il faut être bien aveugle, bien borné pour ne pas voir que l'abolition de la protection des colonies sur les marchés anglais, est un fait accompli et irrévocable. Les ministres impériaux ne l'ont-il pas déjà répété cent fois? et vous allez leur dire que s'ils ne nous rendent pas la protection, nous ne paierons pas nos dettes! »

Enfin M. Ermatinger ne veut pas qu'on s'efforce de faire annuler les lois de navigation d'obtenir la libre navigation du Saint-Laurent. « Si nous nous imaginons avec le Saint-Laurent, commander le commerce des Etats-Unis, dit ce monsieur, nous nous trompons grandement. » Si M. Ermatinger avait plus de bon sens et eut réfléchi un instant, peut-être aurait-il découvert que sans commander le commerce des Etats-Unis, en faisant des affaires avec eux, autant qu'il est en notre pouvoir, nous pourrions en tirer quelques avantages, et que c'était là un puissant moyen de développer nos propres ressources.

Somme toute, il suffit de lire attentivement les résolutions de M. Merritt, de les comparer à celles de M. Ermatinger, pour voir combien les doctrines et les arguments des free traders, s'emportent sur le système absurde de la protection. Mais revenons à la discussion du bill des douanes, qui a occupé une grande partie des séances de jeudi et vendredi dernier et hier soir. Les taux du tarif sont trop élevés. Ils varient de 12 à 50 pour cent. MM. Moffat, Merritt,

Cameron, DeWitt, Baldwin, enfin tous les hommes d'expérience commerciale, les bureaux du commerce de Québec de Montréal et de Toronto sont étonnés de l'élevation du tarif, et ont petitionné pour en faire réduire quelques items. Le ministère comme nous l'avons déjà dit entouré de gens comme MM. Hall et Ermatinger ne veut rien entendre. Il semble qu'il écrit que le Canada doit être ruiné par l'impéritie et l'imprévoyance de ses gouvernements. En effet pourquoi le ministère n'a-t-il pas pris l'avis de personnes qui par leur expérience et leur position pouvaient lui être utiles en cette occasion? Ne devrait-il pas avoir quelques commerçants ou financiers pour appuyer ses mesures? Pourquoi les plus capables, parmi ses propres amis étaient-ils contre lui?

Ce qu'il y a de plus extraordinaire dans tout cela, c'est le changement opéré dans la politique ministérielle depuis la dernière session. Alors M. Cayley ne parlait que de finir les travaux publics, des revenus immenses qu'on devait en tirer, de grandes affaires qu'on devait faire avec les Etats-Unis, du commerce de l'ouest accaparé, etc. Aujourd'hui on ne dit plus rien de tout cela, on veut protéger, on veut taxer. Protéger quoi? Protéger quoi! Nom nous le demandons, nous taxer... pour quoi? pour faire des revenus... Mais l'année dernière vous nous disiez que nos revenus allaient être centuplés sur nos travaux publics! Pour cela, il faudrait haïsser l'échelle des droits et les taux de péages et vous ne voulez plus faire ni l'un ni l'autre. Où voulez-vous donc en venir?

Qu'on n'aille pas s'imaginer que nous voulons réduire à rien les revenus des Douanes, loin de nous une telle pensée. Mais nous sommes prêts à faire voir qu'en abaissant le tarif, à des taux raisonnables et modérés d'après un projet fiscal bien digéré, les revenus augmentent et la condition du peuple du pays serait améliorée. Ce n'est pas là ce que fera le tarif du ministère actuel.

(A continuer.)

LA SESSION PARLEMENTAIRE.

C'est vendredi soir que M. MacDonald de Kingston a présenté ses bills de l'Université, l'infâme mesure spoliatrice connue sous le nom de samedi. Trois principes égaux sont affectés pour £1500 par an, continue ce journal et £2500 doivent être distribués entre les districts pour des grammar schools afin de tromper le peuple.

M. Baldwin a parlé vendredi soir contre la mesure, et M. Cameron lui repliqua un singulier incident, c'est que M. Cameron a parlé à la barre de la chambre contre une semblable mesure comme avocat de l'Université! C'est bien maltraiter sans aucuns clients. Le ministère aura de l'embarras avec les trois bills de M. MacDonald.

La plus grande partie des séances est occupée du bill des douanes. Les ordres du jour s'élèvent maintenant de 80 à 90.

Le nouveau bill des écoles n'est pas encore imprimé à cette heure avancée, le bill des municipalités vient d'être publié en Anglais seulement. Il doit y avoir des municipalités de comtés au lieu des conseils de paroisses et de districts. Comment la chambre saura-t-elle le temps suffisant à donner à ces importantes mesures? Veut-on par hazard passer ces lois à la vapeur et perpétuer l'anarchie, augmenter les embarras?

Les ministres ont annoncé un bill pour bâtir une cour de justice à Montréal.

M. Boulton de Toronto a présenté hier soir à la chambre des résolutions tendant à faire transporter le siège du gouvernement dans le Haut-Canada, à Bytown. M. Boulton donne pour raisons principales l'augmentation plus rapide de la population du Haut-Canada, qui dans un temps donné dépassera de beaucoup celle du Bas, et encore l'extrême chaleur en été, le grand froid en hiver et le mauvais état des marchés de Montréal!

CHAMBRE DU CONSEIL LEGISLATIF. Montréal, 9 juillet, 1847.

Ce jour, à trois heures et demie, Son Excellence s'est rendue à la Chambre du Conseil Législatif, dans la séance du jour. Les membres du Conseil Législatif étant assemblés, il a plu à Son Excellence requérir la présence de l'Assemblée Législative, et cette Chambre étant présente, les bills suivants furent sanctionnés au nom de Sa Majesté par Son Excellence le Gouverneur-Général, savoir:—

- Acte pour autoriser la cour du banc de la Reine à admettre F. F. Caruthers à pratiquer comme avocat, etc.
Acte relatif aux juges de paix des Isles de la Magdeleine dans le Golfe St. Laurent, et pour les dispenser de la qualification sous le rapport de la propriété exigés par la loi, des juges de paix dans les autres parties de la province.
Acte pour modifier et amender un acte intitulé: 'Acte pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres dans le comté de Hastings dans le Haut-Canada.'
Acte pour prévenir les dommages qui peuvent être faits malicieusement aux personnes ou aux propriétés par le feu, ou des substances destructives.
Actes pour raccourcir le temps de la prescription en certains cas.
Acte pour pourvoir à la translation du Bureau d'Enregistrement du comté de Yamaska, de la Baie à St. François du Lac.
Acte pour diviser le township de Plantagenet, dans le district de l'Ottawa.
Acte pour assurer une compensation aux familles de personnes tuées par accident.
Acte pour incorporer l'association bienveillante des pompiers de Montréal.